

Membres	11
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20221024-DE_241022_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2022

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **24 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs :

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY

Absents :

Date de convocation : 17 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Objet : Maintien du dossier DETR - travaux de voirie déposé en 2022

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie prévus en 2022 pour lesquels un dossier DETR 2022 avait été déposé. Ce dossier de subvention, pour les travaux de réfection de la Voie Communale n°101 du village du Faux au village de Sauvannot, d'un montant de 17 870.00 € HT, n'a pas été retenu en 2022.

Les travaux n'ayant pas connu de début d'exécution, il propose de redéposer le dossier pour 2023 sur la plateforme de dématérialisation « maintien d'un dossier déposé en 2022 sur l'exercice 2023 ».

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le maintien du dossier DETR 2022 - Travaux de voirie sur l'exercice 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir